

Commune de PUISEUX-LE-HAUBERGER
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 13
Votants : 14
Absents : 02

L'an deux mille vingt, 12 février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Puiseux-le-Hauberger, dûment convoqué le 3 février, s'est réuni en séance publique dans les locaux de la Mairie sous la présidence de Bruno CALEIRO, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs CALEIRO Bruno, FRELAT Sophie, ARAUJO CORTIJO TORRES Julie, BROVIA Isabelle, POLIZZI Pascal, DUTOT Monique, LEBRUNET Patrick, ZAREMBA Alain, Louis GRACIA, RICHE Delphine, CALEIRO Carla, LECOEUR Laurent, LAMBERT Christophe

Etaient absents excusés : Messieurs LIENART Quentin, HUGUET Clément

Madame Monique DUTOT a été élu(e) secrétaire de séance.

Procuration de Monsieur HUGUET Clément à Monsieur POLIZZI Pascal

I - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, délibérant sur le compte administratif 2020 dressé par Monsieur CALEIRO Bruno, Maire lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer comme suit

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	597 043.71 €
RECETTES	1 093 885.71 €
Soit un excédent de fonctionnement	496 842.00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	1 401 313.05 €
RECETTES	795 887.39 €
Soit un déficit d'investissement	605 425.66 €

II - COMPTE DE GESTION 2020

Les Membres du Conseil Municipal de Puiseux le Hauberger, après avoir constaté que le compte de gestion du Receveur Municipal présente des résultats identiques au compte administratif 2020

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 du Receveur Municipal

III - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation de résultats de l'exercice 2020

• Constatant que le compte administratif de la commune présente un excédent de fonctionnement de 496 842.00 € et un déficit d'investissement de 605 425.66 €

et après en avoir délibéré décide à d'affecter à l'unanimité :

- Au compte 002 – fonctionnement – recettes la somme de 296 842.00 €
- Au compte 1068 – investissement recettes la somme de 200 000 €
- Au compte 001 – investissement – dépenses la somme de 605 425.66 €

IV – SUBVENTIONS COMMUNALES POUR 2021

Les Membres du Conseil Municipal de Puiseux le Haubergier, après en avoir délibéré décide de verser les subventions communales qui peuvent se résumer comme suit pour 2021 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
FOOTBALL	500.00 €
FESTIVAL DE LA CHATAIGNE PUISOTINE	500.00 €
Association les petites licornes	0.000 €
TOTAL	1 000.00 €

V - BUDGET PRIMITIF 2021

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter le budget primitif pour l'année 2021 qui peut résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES 924 148.00 €
RECETTES 924 148.00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES 2 319 119. 00 €
RECETTES 2 319 119. 00 €

- Dont :
- Eclairage public du « Délaissé »
 - Aménagement Grande Rue
 - Aménagement Trottoir « Le Délaissé »
 - Réfection voirie « Le Délaissé »
 - Enfouissement réseau zone du Château
 - Création réseau d'eau pluviale Grande Rue – Montchavert
 - Création réseau d'eau pluviale Grande Rue – Eglise
 - Trottoir face au château
 - Parking Groupe Scolaire
 - Etude préalable église
 - Groupe scolaire 2^{ème} phase
 - Travaux église
 - Trottoir PMR – église et Mairie
 - Ravalement de façade Mairie – Bibliothèque
 - Toilettes Salle Jean-louis Vogel pour le périscolaire
 - Matériels services techniques

VI - BONS ALIMENTAIRES

Pour les personnes défavorisées

Les Membres Conseil Municipal, décide à l'unanimité de continuer à :

- de distribuer des bons alimentaires avant le 14 juillet et avant Noël, aux personnes défavorisées pour 2021 selon le barème suivant :

- pour les personnes seules : 70 €

La valeur des bons sera de : 20 Euros, 25 Euros, 30 Euros et 35 Euros.

- des bons alimentaires d'une valeur de 150 € (servant autrefois pour le chauffage) aux personnes âgées de condition modeste, comme suit :

- **OCTOBRE 2021** : 150 Euros.

et Eventuellement, si le froid se faisait sentir en Février 2022, une distribution supplémentaire de bons sera effectuée à la diligence du Maire. Les bons auront comme valeur la moitié de ceux distribués au mois d'Octobre précédent.

Un courrier sera adressé aux commerçants afin de bien préciser que les achats se feront sans l'achat d'alcool.

Pour les personnes en difficultés

Les Membres du Conseil Municipal, décide de verser la somme de 150 €, directement aux différents organismes, pour le paiement des factures de chauffage ou autres (fuel, charbon, électricité, cantine) pour les personnes en difficultés, à la diligence du Maire.

Un dossier de demande sera à déposer en Mairie avec les dépenses et les recettes totales du foyer.

Les Membres Conseil Municipal, décide à l'unanimité de nommer Madame Julie ARAUJO CORTIJO TORRES afin d'aider Monsieur Bruno CALEIRO, Maire à travailler et décider sur les dossiers de demande d'aide.

VII - CREATION NOM DE VOIE ET NUMERO DE MAISON (PRIVE) DANS LE LOTISSEMENT « Le CLOS CUTRELLE »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la demande du Maitre d'œuvre VRD – SECT – VRD de PONTPOINT mandaté par la Société FLINT, qu'il est nécessaire de créer le nom des voies et les numéros de maison pour le lotissement du Clos Cutrelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- de créer le nom des voies suivantes selon le plan ci-joint :
 - La rue des Silex (voie dessinée en bleue)
 - La rue des Hauberts (voie dessinée en jaune)
 - La rue des Champs (voie dessinée en verte)
- de créer les numéros de maison suivants :
 - Dans la rue des Silex du numéro 1 à 26 (numéros pairs et impairs de chaque côté de la chaussée)
 - Dans la rue des Hauberts du numéro 1 à 29 (pairs et impairs de chaque côté de la chaussée)
 - Dans la rue des Champs du numéro 1 à 20 (pairs et impairs de chaque côté de la chaussée)
- d'autoriser le Maire à effectuer les documents nécessaires auprès des différents services afin de les faire valider par les services de la poste.

VIII - REALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT ET DE REVETEMENT SUR LES VOIRIES COMMUNALES ET D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité afin de demander un devis pour éventuellement réaliser des travaux d'entretien courant et de revêtement sur les voiries communales et d'intérêt communautaire pour 2021 pour la résidence du Beauregard – rue Yvon Viet.

Les travaux d'entretien et de revêtement pourront être réalisés sur plusieurs exercices selon le coût.

IX – AMENAGEMENT GRANDE RUE – PASSAGE PIETON PMR DANS LA CONTINUTE DE LA REFECTION DES TROTTOIRS – PARTIE 1 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de demander pour 2021, une subvention auprès du Département afin de continuer la réfection des trottoirs – partie 1 – pour le passage piétons PMR dans le secteur de la mairie et de l'église.

Le coût total HT des travaux est de 7 944. 08 €

Le plan de financement peut se résumer comme suit :

Montant HT	7 944.08 €
Subvention Département 35 %	2 780. 43 €
Subvention Département 10 % (route départementale)	794. 41 €
Coût restant à la charge de la commune	4 369. 24 €

Une demande d'aide au financement sera demandée auprès du Département .

Le conseil municipal prend l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée

X - AMENAGEMENT GRANDE RUE – PASSAGE PIETON PMR DANS LA CONTINUTE DE LA REFECTION DES TROTTOIRS – PARTIE 1 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DETR

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de demander pour 2021, une subvention auprès de la DETR afin de continuer la réfection des trottoirs – partie 1 – pour le passage piétons PMR dans le secteur de la mairie et de l'église.

Le coût total HT des travaux est de 7 944. 08 €

Une demande d'aide au financement sera demandée auprès de la DETR et du Département .

Le conseil municipal prend l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée

XI - CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA CREATION ET AU FONCTIONNEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE ET UNE COMMUNE DE MOINS DE 2000 HABITANTS

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER après en avoir délibéré décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur Bruno CALEIRO, Maire à signer la convention de partenariat relative à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque entre le Conseil Départemental de l'Oise et la commune de PUISEUX LE HAUBERGER

XII - VALIDATION DES SOLUTIONS TECHNIQUES ET DE LA DISPOSITION DE LA VOIRIE POUR LES TRAVAUX SUR LE DELAISSE

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER après en avoir délibéré décide à l'unanimité de valider les solutions techniques et de la disposition de la voirie pour les travaux concernant le Délaissé comme sur le plan ci-joint

XIII - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE - CHOIX ENTREPRISE REMPLACANTE ENTREPRISE TRIDON DEFAILLANTE – LOT PLATRERIE MENUISERIE BOIS

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle aux membres présents que courant novembre l'entreprise TRIDON, titulaire du lot Platerie Menuiserie Bois, a été placée en liquidation judiciaire.

Une nouvelle consultation ayant été lancée, la commission d'appel d'offres a décidé après vérification des propositions par le maître d'œuvre de retenir l'entreprise désignée dans le tableau ci-dessous pour la réalisation des travaux visés en référence.

LOTS	Prix limite	ENTREPRISE PROPOSEE	Montant offre € HT	Montant offre € T.T.C.
Lot 087- PLATRERIE MENUISERIE BOIS	145,000.00 €	NEUDORFF	99 500,00 €	119 400,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE LA DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

- **AUTORISE le Maire** à signer tous les marchés à passer avec l'entreprise, ainsi que toutes pièces s'y affèrent.

XIV - TRAVAUX DE RAVALEMENT – ISOLATION LOCAUX DE LA MAIRIE ET DE LA BIBLIOTHEQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE DISL

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de demander pour 2021, une subvention auprès de la DSIL afin de réaliser des travaux de ravalement – isolation thermique des locaux de la mairie et de la bibliothèque municipal.

Le coût total HT des travaux est de 26 667 €

Une demande d'aide au financement sera demandée auprès de la DSIL .

Le conseil municipal prend l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée

QUESTIONS DIVERSES

- La commune est en étude afin de mettre en place une mutuelle communale. Une remise de 30 % sera effectuée normalement pour les habitants.
- Monsieur le Maire donne lecture aux membres au Conseil Municipal des divers budgets alloués aux différents services.

Séance levée à 22 heures 30

Bon pour affichage le 17 février 2021

Le Maire

Bruno CALEIRO

